

224C1368
FR0013240934-DIV22

1^{er} août 2024

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

EUROBIO-SCIENTIFIC

(Euronext Growth Paris)

Le 31 juillet 2024, ont été annoncées les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée que le consortium, composé de fonds gérés par NextStage AM et IK Partners, ainsi que M. Denis Fortier d'autres membres du conseil d'administration et de la direction générale de la société EUROBIO-SCIENTIFIC, envisage de déposer sur les titres de la société EUROBIO-SCIENTIFIC¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres EUROBIO-SCIENTIFIC sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé conjointement par la société EUROBIO-SCIENTIFIC et le consortium en date du 31 juillet 2024.